

Le champ de recherche doit concerner les conditions d'exercice et de pratique du médecin spécialiste :

- Données épidémiologiques,
- Stratégies décisionnelles,
- Particularités ou difficultés de la prise en charge (diagnostic, thérapeutique, suivi, synthèse),
- Motifs spécifiques de consultation,
- Coordination des soins,
- Mise au point d'outils spécifiques,
- Elaboration du dossier médical,
- Ethique et déontologie,
- Etc...

LA MEDECINE LIBÉRALE SPECIALISÉE, TOUJOURS D'ACTUALITÉ :

La section spécialiste de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bourgogne s'engage à soutenir le futur thésard dans la réalisation de son travail et, au-delà, dans un esprit de parrainage confraternel.

MODE D'EMPLOI :

POUR PARTICIPER :

Soutenir sa thèse en médecine au sein de l'Université de Bourgogne suivant les axes retenus.

COMMENT CONCOURIR :

Adresser 2 exemplaires papier et un exemplaire électronique du projet de thèse au secrétariat de l'URML Bourgogne, avant fin mars de l'année en cours, en mentionnant votre nom, prénom, adresse, téléphone, mail, fax.

Vous pouvez consulter le règlement détaillé de la bourse de thèse sur le site internet de l'URML Bourgogne : www.urmlbourgogne.org

URML Bourgogne - Le Major

170 avenue Jean Jaurès - 21000 DIJON

Tel : 03 80 58 84 88 - Fax : 03 80 58 85 07

e-mail : union@urmlbourgogne.org

SIRET 400 003 158 000 13 - Loi du 4 janvier 1993 - Décret N°93-1302



Union Régionale
des Médecins Libéraux
de Bourgogne

Bourse de thèse de Médecine Spécialisée

Année 2010

Décernée par

Union Régionale
des Médecins Libéraux
de Bourgogne

Montant
du prix :

5 000 €

L'UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX DE BOURGOGNE CRÉE UN PRIX SOUS FORME D'UNE BOURSE DE THÈSE.

Ce prix est l'élément moteur d'une action visant à :

Développer les travaux de recherche dans un des domaines suivants :

- Pathologies ambulatoires prises en charge par des médecins spécialistes libéraux,
- Exercice libéral de la médecine spécialisée,
- Place de la médecine libérale dans le système de soins.

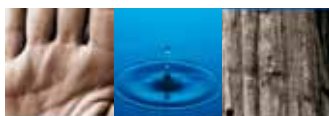
Ce projet est porté par la Section Spécialiste de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bourgogne.

La thèse remplit un rôle formateur indispensable. Elle permet aux étudiants de contribuer à la recherche en médecine et en santé publique.

A travers leur travail de recherche, les étudiants :

- Confronteront leurs connaissances à la réalité,
- Mettront en pratique le raisonnement scientifique,
- Utiliseront l'épidémiologie, les sciences humaines, les statistiques et l'analyse décisionnelle.

Ce prix de thèse est réservé aux étudiants qui ont suivi le 3ème cycle de médecine spécialisée au sein de l'Université de Bourgogne.



Vous avez un sujet de thèse innovant ?

A partir de cette année, l'URML Bourgogne décerne une bourse de thèse sur un thème de médecine spécialisée.

Un jury composé de six membres délibère selon des critères prédéfinis tels que la pertinence du sujet, l'applicabilité à la médecine libérale et la construction générale de la thèse.

L'URML Bourgogne : qu'est-ce que c'est ?

- C'est un organisme régional de droit privé créé par la loi N° 93 8 du 4 janvier 1993
- L'URML Bourgogne représente tous les médecins libéraux de la Bourgogne
- Elle est composée d'une assemblée paritaire d'élus médecins généralistes et spécialistes.

Quelles sont ses missions ?

- Analyse et étude relatives - au fonctionnement du système de santé,
 - à l'exercice libéral de la médecine,
 - à l'épidémiologie,
 - à l'évaluation des besoins médicaux
- Évaluation des comportements et des pratiques professionnelles
- Organisation et régulation du système de santé
- Prévention et actions de santé publique
- Coordination avec les autres professionnels de santé
- Information et formation des médecins et des usagers